

**A. AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° DNCMP/136/T/2022-2023
POUR LES TRAVAUX D'ADDUCTION D'EAU POTABLE A NTUNGURU-
KIRARE (9.787KM)**

Date de publication : *M*.../...*6*.../2023
Date d'ouverture des offres: *04*.../...*7*.../2023

1. Objet

Par le présent Avis d'Appel d'Offres (AAO), la commune de MAKAMBA invite les Soumissionnaires désireux à concourir, à présenter leurs offres sous pli fermé, pour la réalisation des travaux de construction de l'AEP NTUNGURU-KIRARE.

2. Financement du marché

La Commune vient d'obtenir du Fonds National d'Investissement Communal « FONIC » un financement mise à sa disposition par l'Etat Burundais sur l'Exercice 2022-2023 pour l'exécution des projets de développement socio-économique et communautaires. La Commune de Makamba a l'intention d'utiliser ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de construction de l'AEP NTUNGURU-KIRARE signalés précédemment.

3. Spécifications du marché

La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres national (AON) tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi. Les travaux prévus dans le cadre de ce marché sont constitués d'un seul lot.

L'ensemble des travaux est à réaliser dans un délai maximum de quatre (4) mois calendrier

4. Condition de participation

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales possédant les capacités juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché.

Les candidats concernés par l'une des règles d'incapacité énumérées à l'article 161 du Code des Marchés publics ne peuvent participer à l'appel d'offres.

5. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté, tous les jours ouvrables et pendant les heures de service **de 8 heures à 15heures30min** à partir de la date de publication; est obtenu par les soumissionnaires à l'adresse indiquée ci-dessous : **Au Bureau de la Commune MAKAMBA** moyennant le paiement de deux cent mille (200 000FBU) francs burundais : 100. 000 FBU sur le compte N°1101/001-04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) et 100 000FBU au compte N° 0070014-04-34 ouvert à la BANCOBU au nom de la commune de MAKAMBA.

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à :

-Madame l' Administrateur Communal et Personne Responsable des Marchés Publics,

en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres.

6. Visite des sites de travaux

Une visite des sites des travaux est organisée. Elle aura lieu en date du 23.../6.../2023 à partir de 9 heures. Le point de rencontre pour le départ de la visite est le Chef-lieu de la Commune MAKAMBA.

7. Présentation de l'offre

Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission de de trois millions (3.000.000fbu) de francs burundais.

Les offres doivent être soumises à la commune de **MAKAMBA**.

L'offre doit être paginée, paraphée et comprendre une table des matières.

8. Validité des offres.

Les offres sont valables pendant une période de 90 jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

9. Date limite de dépôt des offres

Les offres devront être déposées contre remise d'une attestation de dépôt le 04.../7.../2023 au plus tard à 9 heures précises au secrétariat de la commune MAKAMBA.

Toute offre reçue après la date et l'heure limites ne sera pas prise en considération.

Le délai maximal d'exécution des travaux est de quatre (4) mois calendrier.

10. Séance d'ouverture des offres.

- 1) Les offres seront ouvertes le 04.../7.../2023 à 9 heures 30 minutes en présence des Soumissionnaires ou de leurs représentants qui le souhaitent conformément à l'article 22 alinéa 9 du code des marchés publics un cadre requis auprès de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics (DNCMP) qui peut assister à la séance d'ouverture des offres et dresse un rapport du déroulement de ladite séance et donne sa copie à l'autorité contractante. Il ne signe pas sur le procès-verbal d'ouverture des offres. Le procès-verbal d'ouverture doit être contresigné par tous les Soumissionnaires présents puis transmis à la DNCMP.

11. Critères de qualification des soumissionnaires.

Les soumissionnaires doivent faire preuve de leur capacité à satisfaire aux clauses et obligations du Marché ; à cette fin leur offre doit fournir les informations exigées dans les documents suivants :

11.1. Au niveau administratif :

- La preuve d'achat du DAO
- La caution de soumission portant le numéro du DAO;
- Les statuts juridiques du soumissionnaire (personne morale);
- L'attestation de non redevabilité délivrée en original par l'I.N.S.S et en cours de validité;
- L'habilitation du signataire à engager le soumissionnaire;

- L'attestation de non redevabilité aux impôts et taxes délivrée par l'OBR en cours de validité;
- La déclaration de non-conflit d'intérêt ;
- L'attestation de non faillite délivrée par le Tribunal de Commerce, datant au moins 3 mois;
- Les bordereaux de versement pour l'achat du dossier d'appel d'offres portant le n° du marché ;
- La déclaration d'engagement contre la corruption ou manœuvres frauduleuses
- L'adresse fixe et connue du soumissionnaire ;
- Registre de commerce (copie)
- L'acte d'engagement

11.2. Au niveau technique :

- L'organisation des travaux (le planning d'exécution des travaux) ;
- Les qualifications et l'expérience des principaux responsables et techniciens affectés sur le chantier dont la candidature est proposée pour le marché ;
- Les références générales et similaires de l'Entrepreneur ;
- Les moyens logistiques à affecter au chantier.

1.1. Au niveau financier :

- L'acte (formulaire) de soumission ;
- La capacité d'autofinancement de soixante millions (60 000 000 Fbu), ligne de crédit délivrée par une banque agréée ;
- Le bordereau des prix unitaires ;
- Le devis quantitatif estimatif.

La fourniture de toutes les pièces ci-dessus énumérées est obligatoire.

Fait à Makamba, le... 13.../... 06.../2023

L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMUNE MAKAMBA

IRAKIZA Zuena

